

NOTICE POUR REMPLIR LA DEMANDE DE SUBVENTION

Ce dossier concerne le **fonctionnement général de l'association**, relevant de l'intérêt général. Il n'est donc pas destiné aux financements liés à la section d'investissement. Ce document est conforme aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics.

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ASSOCIATION

Pour bénéficier d'une subvention, l'association doit disposer :

- **D'un numéro SIRET**
Si vous n'en possédez pas, demandez-le auprès de la direction régionale de l'INSEE (démarche gratuite). Pour trouver l'annuaire des directions régionales, consultez : <http://www.insee.fr>.
- **D'un numéro RNA (Répertoire National des Associations)** ou, à défaut, d'un numéro de récépissé en préfecture.
Le numéro RNA est attribué lors de l'enregistrement de création ou de modification en préfecture.

Ces identifiants sont indispensables pour vos relations avec les services administratifs.

2. ANNEXES

Avant de commencer la saisie des dossiers de subvention :

- Téléchargez toutes les annexes disponibles sur le site de la ville, dans la rubrique « **Demande de subvention** ».

3. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

- Si l'exercice comptable de votre association diffère de l'année civile, indiquez la trésorerie à la fin du dernier exercice validé.
- **Bilan obligatoire :**
 - Les associations recevant une subvention supérieure à 1 000 € doivent fournir un bilan approuvé et signé.
 - Pour les associations ayant un faible budget annuel, un **budget simplifié** est acceptable si elles ne suivent pas la nomenclature du plan comptable associatif.

Règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable, homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (J.O. n° 103 du 4 mai 1999, page 6647).

4. MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE

- Remplissez une fiche pour chaque action exceptionnelle.
- Si plusieurs fiches sont déposées, envoyez-les par e-mail à :
sport.vieassociative@ville-cachan.fr

5. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette page doit être complétée et signée par le représentant légal de l'association ou son mandataire.

- La subvention demandée doit correspondre au montant indiqué dans le tableau budgétaire, colonne **recettes produits**.
- **Attention** : La demande ne sera examinée que si cette page est **remplie et signée**.

Contact

Pour toute information concernant les dossiers de demandes de subventions, contactez-nous par e-mail à :

sport.vieassociative@ville-cachan.fr